



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 mai 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Yan Major, conseiller – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 23.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017
201705-090**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2017 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2017

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les*

finances (29-2013) au 11 mai 2017

- 3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale
- 3.3 Dépôt du rapport financier 2016 de la Ville de Montréal-Est et du rapport de l'auditeur indépendant
- 3.4 Dépôt de l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
- 3.5 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Yan Major, conformément à l'article 360.1 de la LERM

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Offre d'achat – parc Henri-Leroux
- 4.2 Fonds de compensation – immeuble sis au 19, avenue Laurendeau (lot 1 251 927 du cadastre du Québec)
- 4.3 Offre d'achat – lot 1 251 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ruelle au nord de la rue Hochelaga)
- 4.4 Dérogation mineure – 90-100, avenue Broadway – empiètement du bâtiment principal dans la cour avant
- 4.5 Offres d'achat – Passage piétonnier entre les avenues Broadway et de la Grande-Allée
- 4.6 Disposition d'équipements informatiques
- 4.7 Mainlevée des droits hypothécaires pour les lots 5 092 744 (Partie(s)) et 5 092 745 (Partie(s)) du cadastre du Québec
- 4.8 Manifestation de l'intérêt de la Ville de Montréal-Est à participer au programme Rénovation Québec

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Modification du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C9 (services pétroliers) à la zone C.01
- 5.2 Premier projet – Règlement modifiant le règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C9 (services pétroliers) à la zone C.01
- 5.3 Modification – règlement 65-2017 – Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant par le remplacement de son article 3

6 CONTRATS

- 6.1 Contrat pour la fourniture et livraison d'un (1) tracteur à gazon 2017 à la firme Kubota Montréal– Projet TP-ST 2017-11A – 24 382.01 \$ taxes incluses
- 6.2 Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Les Signalisations RC inc. – Projet TP-ST 2017-04AM – 27 785.32 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Permanence de madame Colleen McCullough à titre de trésorière et directrice à la direction des services administratifs et informatique

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de 4 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour la tenue de ses activités pour l'année 2017
- 8.2 Don de 1 000 \$ au « Projet d'impact collectif »
- 8.3 Don de 300 \$ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour la réalisation de l'activité de Pêche en herbe le 4 juin 2017 au parc de l'Hôtel-de-Ville
- 8.4 Don de 1 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne au fonds « secours pour les inondations printanières – Québec »

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017

201705-091 **2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS **3**

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 11 MAI 2017**

201705-092 **3.1**

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 -
Règlement sur les finances au 11 mai 2017.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE**

201705-093 **3.2**

Conformément à l'article 23.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la directrice générale
dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu du
chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

201705-094 **3.3**

Conformément à l'article 105.1 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose
le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le
31 décembre 2016 et du rapport de l'auditeur indépendant.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS
FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU
30 AVRIL 2017**

201705-095 **3.4**

Conformément à l'article 105.4 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose,
séance tenante, l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est
pour la période du 1er janvier au 30 avril 2017.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE
CONSEILLER YAN MAJOR**

201705-096 **3.5**

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les
municipalités (LERM)*, le greffier dépose, séance tenante, la déclaration des intérêts pécuniaires
de monsieur le conseiller Yan Major.

RAPPORT DES SERVICES

4

OFFRE D'ACHAT – PARC HENRI-LEROUX

4.1

201705-097

Considérant l'offre faite pour l'achat du parc Henri-Leroux afin d'y aménager un stationnement privé;

Considérant que la Direction des communications, de la culture et de la communauté ne recommande pas la vente de ce parc;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme estime qu'il est important de conserver les espaces verts de la municipalité, puisque ceux-ci participent à améliorer le cadre de vie des citoyens, et qu'il est prématuré d'envisager la vente de cet espace puisqu'il pourrait participer à la revitalisation de l'avenue Broadway;

Considérant qu'il est également envisagé d'y déménager le clocher de l'église.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ne pas vendre le lot 1 251 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est mieux connu comme étant le parc Henri-Leroux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION – IMMEUBLE SIS AU 19, AVENUE LAURENDEAU (LOT 1 251 927 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

201705-098

4.2

Considérant la recommandation de la Direction du greffe et de l'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Direction du greffe et de l'urbanisme et d'autoriser une compensation pour 5 cases de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT – LOT 1 251 137 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (RUELLE AU NORD DE LA RUE HOCHELAGA)

201705-099

4.3

Considérant l'offre faite pour l'achat du lot 1 251 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ruelle au nord de la rue Hochelaga) pour y aménager un stationnement privé;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques ne recommande pas la vente de cette ruelle puisqu'il s'y trouve des infrastructures souterraines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ne pas vendre le lot 1 251 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE – 90-100, AVENUE BROADWAY – EMPIÉTEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA COUR AVANT

201705-100

4.4

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement et inconditionnellement les dérogations faisant l'objet de la demande.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 701 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et portant le numéro civique 90-100, avenue Broadway :

- Une marge avant de 2.44 m pour le bâtiment principal;
- Une marge de 0.3 m pour l'escalier extérieur situé à l'avant du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRES D'ACHAT – PASSAGE PIÉTONNIER ENTRE LES AVENUES BROADWAY ET DE LA GRANDE-ALLÉE

201705-101

4.5

Considérant les offres faites pour l'achat d'une partie ou de la totalité du lot 1 251 485, lequel constitue une partie du passage piétonnier reliant les avenues Broadway et de la Grande-Allée et qui passe entre les immeubles du 113-115 et 107-109, avenue de la Grande-Allée;

Considérant que le premier offrant acheteur propose d'y aménager une cour privée, à court terme, et d'y construire un triplex à moyen ou long terme;

Considérant que le second offrant acheteur souhaite acheter une partie du lot afin de régulariser l'empiètement de sa clôture et de son stationnement;

Considérant qu'une offre similaire a été reçue de la part des propriétaires du 113-115 afin d'y aménager un stationnement ou, à tout le moins, de régulariser l'empiètement de leur stationnement actuel, mais que cette offre fut rejetée pour les raisons suivantes :

- le règlement de lotissement de l'époque obligeait le maintien d'un tel lieu lorsqu'un îlot résidentiel a une longueur de plus de 250 m;
- la vente d'une partie du passage rend inutile le maintien de sa partie qui donne sur l'avenue Broadway;
- le passage vise à permettre un accès rapide à l'avenue Broadway aux résidents de l'avenue de la Grande Allée;

Considérant, d'une part, que la vente d'une portion du passage piétonnier pour y aménager, éventuellement, un triplex peut générer des revenus fonciers pour la Ville, mais que ces revenus seront minimes s'il s'agit d'une cour privée;

Considérant d'autre part que cette vente privera les piétons d'un accès plus rapide à la rue Broadway puisqu'ils devront passer par les rues Victoria ou Dorchester;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme recommande le maintien du passage piétonnier;

Considérant toutefois que sa largeur peut être réduite, puisque sa largeur actuelle est plus importante que la largeur suggérée pour un passage piétonnier.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ne pas vendre le lot 1 251 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

D'autoriser la vente pour le prix de 1 \$ d'une parcelle du passage piétonnier d'une largeur suffisante pour inclure le muret et la clôture de l'immeuble du 113-115 avenue de la Grande-Allée sans plus, et ce, pourvu que tous les frais liés au lotissement et à la vente de cette parcelle de terrain soient à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

201705-102

4.6

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de tout son équipement informatique désuet ou qui ne fonctionne plus;

Considérant que ces équipements sont obsolètes ou n'ont plus de valeur marchande;

Considérant qu'il n'y a aucun organisme à Montréal-Est qui recycle le matériel informatique;

Considérant que Insertech Angus est un organisme qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique;

Considérant que du matériel avait déjà été offert à l'École St-Octave, mais que cette dernière n'était pas intéressée.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner les équipements figurant à l'inventaire partiel des équipements prévus pour disposition préparé par la direction des services administratifs et de l'informatique en date du 10 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAINLEVÉE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES POUR LES LOTS 5 092 744 (PARTIE(S)) ET 5 092 745 (PARTIE(S)) DU CADASTRE DU QUÉBEC

201705-103

4.7

Considérant la résolution 207102-023 qui mandate la firme Bélanger Sauvé pour notamment obtenir, au nom de la Ville de Montréal-Est, un jugement rétrocedant à la Ville les immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 092 744 et 5 092 745 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à une clause résolutoire prévue à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 19 081 350.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder une mainlevée pure et simple de l'inscription de son droit de résolution de la vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 23 mai 2012, sous le numéro 19 081 350 et du préavis d'exercice du droit de demander la résolution de la vente publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 6 avril 2017, sous le numéro 22 992 263;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le greffier, Me Roch Sergerie, à signer l'acte de mainlevée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATION DE L'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À PARTICIPER AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

201705-104

4.8

Considérant la relance du programme Rénovation Québec.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à ce programme en 2013 pour la réparation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations.

Considérant que la Ville souhaite participer à nouveau à ce programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville de Montréal-Est souhaite participer au programme Rénovation Québec et y consacrer une somme de 100 000 \$, en plus de la participation de la SHQ;

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D’AJOUTER LA CLASSE D’USAGES C9 (SERVICES PÉTROLIERS) À LA ZONE C.01

201705-105

5.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance, le règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C9 (services pétroliers) à la zone C.01.

PREMIER PROJET – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D’AJOUTER LA CLASSE D’USAGES C9 (SERVICES PÉTROLIERS) À LA ZONE C.01

201705-106

5.2

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement pour le règlement 58-2016-1 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 – Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usages C9 (services pétroliers) à la zone C.01.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

MODIFICATION – RÈGLEMENT 65-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D’UNE PARTIE DE L’AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT) ET D’UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L’AVENUE MARIEN ET L’ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D’UN MONTANT SUFFISANT PAR LE REMPLACEMENT DE SON ARTICLE 3

201705-107

5.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De remplacer l'article 3 du règlement 65-2017 par l'article 3 qui suit:

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, et comme stipulé à son annexe « A », le Conseil est autorisé à emprunter la somme de 3 105 000 \$ sur une période de vingt ans et à imputer la somme de 105 000 \$ à son fonds général (CT 17-047).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CONTRATS

6

CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON D’UN (1) TRACTEUR À GAZON 2017 À LA FIRME KUBOTA MONTRÉAL– PROJET TP-ST 2017-11A – 24 382.01 \$ TAXES INCLUSES

201705-108

6.1

Considérant l'appel d'offres pour le projet TP-ST 2017-11A – Contrat pour la fourniture et livraison d'un (1) tracteur à gazon 2017;

Considérant que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission et qu'après analyse, celles-ci sont jugées conformes, soit :

- Le centre agricole JLD Lague inc. pour un montant de 26 839,76 \$ taxes incluses;

- Kubota Montréal (Lange Patenaude Équipements) pour un montant de 24 382,01 \$ taxes incluses;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2017-11A – Contrat pour la fourniture et livraison d'un (1) tracteur à gazon 2017 au fournisseur Kubota Montréal pour un montant de 24 382,01 \$ taxes incluses et de payer cette dépense à partir des disponibilités de fonds de roulement et de l'amortir sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE À L'ENTREPRISE LES SIGNALISATIONS RC INC. – PROJET TP-ST 2017-04AM – 27 785.32 \$ TAXES INCLUSES

201705-109

6.2

Considérant qu'à la suite du rejet de la soumission déposée dans le cadre du premier appel d'offres pour le projet TP-ST 2017-07A – Contrat pour le marquage sur la chaussée au motif que le prix soumis était nettement supérieur au budget disponible (résolution 201704-080);

Considérant que la Ville a procédé à un nouvel appel d'offres, sur invitation, dans le cadre du projet TP-ST 2017-04AM – Contrat pour le marquage sur la chaussée;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission et qu'elles sont jugées conformes, soit :

- Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 29 528,81 \$ taxes incluses;
- Les Signalisations RC inc. pour un montant de 27 785,32 \$, taxes incluses;

Considérant que les soumissions respectent les montants prévus au budget, et ce, malgré un dépassement de l'estimation avant soumission;

Considérant que l'appel d'offres stipule une (1) seule intervention de marquage pour l'été 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2017-04AM – Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Les Signalisations RC inc. pour un montant de 27 785,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

PERMANENCE DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH À TITRE DE TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE

201705-110

7.1

Considérant que madame Colleen McCullough a été promue au poste de trésorière et de directrice des services administratifs et de l'informatique le 1^{er} décembre 2016 (résolution 201611-294) ;

Considérant que la période probatoire de madame McCullough se termine le 1^{er} juin 2017 ;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Colleen McCullough à titre de trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DON DE 4 000 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR LA TENUE DE SES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2017

201705-111 8.1

Considérant que le Club de l'Âge d'or de Montréal-Est est un organisme accrédité par la Ville;

Considérant que plusieurs Montréalesoises et Montréalesois font partie du Club de l'Âge d'or, dont la mission est de créer pour ses membres des occasions de se divertir et de socialiser;

Considérant que depuis plusieurs années, le Conseil accorde un don au Club de l'Âge d'or pour favoriser la tenue de ses activités.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant 4 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour favoriser la tenue de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ AU « PROJET D'IMPACT COLLECTIF »

201705-112 8.2

Considérant que le collectif Initiative Montréal-Est travaille à mettre en place un local communautaire dans les coopératives d'habitations Les Rives du Saint-Laurent et Le Fleuve de l'Espoir, dans le cadre du Projet d'impact collectif.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 1 000 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles dans le cadre du projet d'impact collectif piloté par le Collectif Initiative Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 300 \$ AU COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER POUR LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE EN HERBE LE 4 JUIN 2017 AU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE

201705-113 8.3

Considérant que le Comité ZIP Jacques-Cartier réalisera l'activité de Pêche en Herbe le 4 juin 2017 au parc de l'Hôtel-de-Ville;

Considérant que 50 enfants de notre municipalité profiteront d'une formation complète et gratuite pour la pratique de la pêche;

Considérant que les participants recevront le matériel nécessaire à cette activité;

Considérant la demande de soutien du Comité ZIP Jacques-Cartier pour la réalisation de cette activité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 300 \$ au Comité ZIP Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ AU FONDS « SECOURS POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES – QUÉBEC » DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

201705-114 8.4

Considérant que de nombreux citoyens de l'agglomération de Montréal et de plusieurs autres parties du Québec vivent actuellement un sinistre majeur causé par une crue des eaux historique;

Considérant que la Ville de Montréal-Est n'a pas été frappée par la crue des eaux et qu'il semble qu'elle sera épargnée par cet événement;

Considérant que la Croix-Rouge canadienne a mis sur pied le fonds « secours pour les inondations printanières - Québec »;

Considérant que les dons amassés via ce fonds de secours serviront à répondre aux besoins des personnes les plus durement touchées par les inondations;

Considérant que ces besoins peuvent comprendre de l'hébergement, de l'alimentation, des réparations de base pour la résidence principale, des soins pour les enfants et des services personnels;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire venir en aide aux personnes sinistrées;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager sa population à donner généreusement au fonds « secours pour les inondations printanières - Québec ».

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 1 000 \$ au fonds « secours pour les inondations printanières – Québec» mis sur pied par la Croix-Rouge canadienne pour venir en aide aux personnes sinistrées et d'encourager les montréalais et montréalaises à donner généreusement à ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS **9**

AFFAIRES NOUVELLES **10**

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201705-115

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier